

VIENNE

Vent de révolte anti-éolien

► **ENVIRONNEMENT** La réunion publique des anti-éoliens a fait le plein jeudi soir de la salle polyvalente des Roches-Prémarié.

Frédéric Deltoge
frédéric.deltoge@centre-presse.fr

Un vent de révolte anti-éolien souffle-t-il sur la Vienne ? Le Polémia Jean-Louis Burté, président national de la Fédération Environnement Durable, en est convaincu et s'y attend pour entretenir et élargir la fronde. Jeudi soir, dans une salle polyvalente des Roches-Prémarié bien remplie (de 150 à 200 personnes environ), il a longuement avancé ses arguments, tous à charge, lors de cette réunion proposée par la FED Polton-Charrennes et de nombreuses associations locales opposées aux projets éoliens. Jean-Louis Burté a d'abord regretté l'absence des grands élus locaux, tous conviés : « Il est impossible d'avoir des parlementaires pour ces réunions : à croire que le sujet ne les intéresse pas... » Comme pour tuer dans l'œuf les éventuelles suspensions, le président de la FED a voulu montrer que son cheval de bataille n'était pas « anti-écologiste », évoquant en préam-

bule l'effet de serre, les menaces sur la biodiversité et les énergies alternatives. Mais pour la production d'électricité, l'éolien reste pour lui la pire des solutions. Et à ses yeux, les raisons de la colère ne manquent pas. Les économies de CO2 ? « La baisse des émissions de CO2 apportée par l'éolien ne peut qu'être insignifiante : au mieux de 1,6 % en France ! » L'argent ? « Les communes ou les départements veulent des éoliennes car cela peut leur rapporter 6000 € par MW et par an. Mais qui paie ? Les deux-tiers de la taxe professionnelle payée par l'État, donc nous. De nombreux promoteurs sont devenus millionnaires : c'est la preuve d'un véritable scandale financier. »

La Vienne plus à l'abri

Selon Jean-Louis Burté, le programme du Grenelle de l'Environnement risque d'installer en France de 10 000 à 15 000 éoliennes qui coûteront au pays entre 2 et 3 mil-



Entre 150 et 200 personnes ont assisté à la réunion.

liards d'euros par an. « Ces éoliennes vont de plus détruire une partie du patrimoine paysager français », a-t-il ajouté, évoquant d'autres maux à ses yeux involontairement attachés à ces maudites éoliennes : nuisances sonores et visuelles mais aussi baisse de la

valeur immobilière des maisons, ou même morts de rapaces et de chauve-souris... Et dans la Vienne ? Si, il y a encore un an et demi, le département était « relativement protégé » (de nombreux projets ont été abandonnés) ce ne serait plus le cas. Selon la FED, 59

communes sont aujourd'hui concernées par des projets éoliens pour 300 gros machines au total. « Le plus gros lobby mondial après le lobby pétrolier, c'est l'éolien », a conclu Jean-Louis Burté, applaudi par une salle manifestement acquiescente en bonne partie à sa cause.

ARDECHE_MORATOIRE_EOLIEN

PIQUE-NIQUE MILITANT AUX SOURCES DE LA LOIRE

SAMEDI 1^{er} AOÛT 2009 de 11h à 16h au pied du mont Gerbier de Jonc
(Ardèche-Haute-Loire)

Ce rassemblement interrégional, à l'initiative d'Yves Verilhac, Ancien directeur du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et Initiateur de la pétition « <http://moratoire-eolien.fr/> », est soutenu par la Fédération Environnement Durable, le collectif Auvergne, Stop-Eole qui regroupe plus de 40 associations des 4 départements Auvergnats et le collectif Ardèche. Il sera apposé une plaque commémorant les paysages uniques du plateau Mézenc-Gerbier déjà dégradés par plus de 40 éoliennes en covisibilité et menacés par de nombreux projets de ZDE.

Une bouteille sera déposée dans le cours naissant de la Loire; elle transportera un appel aux élus dénonçant les 10 000 éoliennes Industrielles prévues sur le territoire français.

POUR UN MORATOIRE EOLIEN

INVITATION AU PIQUE NIQUE DU SAMEDI 1^{er} AOUT 2009 AU GERBIER DE JONC (ARDECHE)

Chers Amis,

Réservez dès aujourd'hui votre samedi 1^{er} août pour un pique nique au pied du Gerbier. Cette rencontre amicale et conviviale nous donnera l'occasion de faire le point sur le moratoire éolien initié en mars dernier (déjà 1200 signatures dont un certain nombre de personnalités reconnues dans les domaines de la science, de l'environnement et de la culture).

A cette occasion, nous verrons avec nos collègues des départements voisins, qui ont fait preuve de solidarité, comment étendre cette initiative au-delà de l'Ardèche. Nous inviterons la presse locale, régionale et nationale, à venir partager avec nous nos interrogations.

Rendez-vous face au guichet d'accès au sommet du Gerbier à 11h. Chacun est autonome pour son pique nique. Munissez-vous d'un moulin à vent pour enfant: cet objet symbolique et dérisoire nous servira de signe de reconnaissance. Puis nous l'offrirons aux visiteurs du Gerbier avec un petit texte explicatif. Nous prévoyons de nous séparer vers 16h.

Invitez votre famille, vos amis. La promesse d'un pique-nique aux sources de la Loire est l'assurance de ne pas avoir perdu sa journée.

Bien cordialement

Yves VERILHAC

Contact mail : contact@moratoire-eolien.fr

Accès :

Depuis Valence (Drôme) : 1h40mn : par Privas, Col de l'Escrinet, Mézilhac.

Depuis Le Puy (Haute-Loire) : 1h par Le Monastier sur Gazeille, Le béage.

Depuis Montpellier : 3h par Montélimar sud, Aubenas, Meyras

EVAUXetTF121072009

<http://domencreuse.blogspot.com/2009/07/la-bataille-de-limplantation-eolien.html>

lundi 20 juillet 2009

Encore et encore l'implantation éolien en France

La bataille de l'implantation éolien fait rage sous tous les fronts et dans toutes les régions de France.

Neuf projets d'installation d'éoliennes seraient en cours dans la région du Mont-Saint-Michel selon TF1. Et deux camps se font face (toujours les mêmes!): ceux estimant qu'il s'agit là d'une avancée en matière d'énergie propre, et ceux craignant de voir leur paysage dénaturé...Même depuis l'intérieur de terres situées à 20 km du Mont, on peut l'apercevoir... mais ce panorama serait menacé d'après TF1.L'Archange Gabriel, qui culmine à 170 m, serait alors dépassé par une éolienne de plus de 200 mètres!Interrogé par TF1, un riverain estime que "l'on se moque de nous" et pour Marie-Françoise Mathiot-Mathon, propriétaire du château de La Ballue, certaines éoliennes culmineraient "au-dessus des seuils autorisés."Certains sont favorables: "en tant qu'exploitant et propriétaire, un revenu non négligeable de 2000€ par an sur 25 ans".Depuis des années, Marie-Françoise Mathiot-Mathon se bat contre les projets d'implantation d'éoliennes dans sa région. Une "énormité" confiait-elle à Ouest France en... 2007.

heure publication 21:13

«Les avions volent à l'aplomb des villages»

Aérodrome .L'association Rubrésus , s'en prend aux nuisances sonores provoquées par les activités de l'aérodrome situé entre Narbonne et Vinassan. Ce week-end les avions étaient au repos. Photo DDM, Walter Desplas

L'association Rubrésus intervient sur la protection de l'Environnement et de la qualité de vie dans les Basses Plaines de l'Aude, ces derniers temps depuis le début juillet elle s'est illustrée à deux reprises en montant au créneau contre le projet de création d'une ZDE (Zone de Développement Eolien) entre Cuxac et Coursan en soulignant les nuisances visuelles nocturnes et diurnes, sonores ainsi que ainsi que l'émission de fréquences (infrasons). L'autre grand cheval de bataille du moment pour l'association, concerne le développement des activités aéronautiques de l'aérodrome de Narbonne, comme nous l'expliquait André Bories, chargé de la question au sein de l'association : «L'aérodrome se situe à moins de 2,5 kilomètres des communes de Coursan, Armissan, Vinassan et Narbonne. Depuis l'autorisation de circulation aérienne publique accordée à l'aérodrome de Narbonne en 2007, les activités aériennes se sont fortement développées et engendrent un bruit intense et incessant sur toute la journée à chaque fin de semaine (samedi et dimanche) mais aussi en semaine.

...

6 contre l'éolien et 2 pour

Saint-Maur. Sur les neuf communes concernées, une s'est abstenue.

DDM

Le projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Saint-Maur a fait l'objet d'un dossier de la DRIRE déposé dans toutes les mairies concernées, sur lequel les municipalités devaient faire leurs observations avant le 23 septembre. **Au total, deux communes sont favorables au projet (Saint-Maur et Berdoues), une ne s'est pas prononcée (Ponsampère) et les 6 autres ont voté contre.**

A Saint-Maur, tout d'abord, qui porte le projet, l'avis est « favorable à la poursuite de l'étude du dossier et surtout de l'étude de la puissance et de l'orientation des vents », annonce le maire, Marcel Ducler. A Berdoues, le conseil municipal s'est prononcé favorablement avec cinq voix pour, 1 contre et 1 abstention.

A Ponsampère, après la réunion de samedi, on réserve sa décision, en attendant notamment la suite de l'étude. « Mais le volet paysager ne nous gêne pas », indique le maire, Raymond Jacomet.

Quant aux autres communes, elles ont toutes émis un avis défavorable, à l'image de Bars. A Bazugues, où s'est montée une association contre ce projet, le conseil a estimé que « l'étude des vents ne permet pas de dire si le projet est faisable », confie Edmond Montégut, maire. A Laas, on attend plus d'études (de vent notamment) et plus de renseignements avant de délibérer. Et on se pose des questions. « Pourquoi implanter des éoliennes là où il y a si peu de vent ? La dégradation du paysage sera importante vu la quantité d'éoliennes ». Le conseil s'interroge aussi sur le devenir du parc éolien. « Qui paiera les démolitions ? Il y a beaucoup de questions à ce jour sans réponse », estime la mairesse, Muriel Larrieu. Des questions aussi à Monclar concernant notamment le document paysager, l'impact financier sur l'immobilier, l'étude de vent « avec des données extrapolées. Enfin, le projet n'est pas porteur d'emploi. Pourquoi ne pas développer les énergies solaires, photovoltaïques ou géothermiques ? », s'interroge le maire, Gérard Perez, qui pointe aussi du doigt, avec son conseil, « ce projet financièrement exorbitant et très dommageable pour l'environnement ».

Le maire de Marseillan, Michel Raffin, évoque les impacts paysagers et sonores du projet qu'il juge important au vu du nombre d'éoliennes qui seraient implantées et s'interroge aussi quant à l'impact sur la valeur immobilière des constructions alentours. Enfin, à Saint-Martin, où on parle de « gigantisme », Jean-Claude Souriguère estime « qu'il manque les études sur le vent. De plus, l'opacité de la société inquiète. Si le maire de Saint-Maur avait été plus clair, s'il avait fait des réunions, on n'aurait peut-être pas eu ce résultat ».

EOLIENNES

le Nord-Isère, secteur potentiellement intéressant

par La Rédaction du DL | le 19/07/09 à 05h02

La France constitue le deuxième gisement européen éolien après la Grande-Bretagne mais n'occupe que la cinquième place en termes de production.

Fort de ce constat, les multinationales de l'éolien, boostées par le Grenelle de l'environnement, multiplient les projets sur le territoire de l'Hexagone.

Alors que les principaux gisements sont exploités ou vont l'être, et face à cette saturation localisée, les leaders européens s'intéressent désormais aux départements moins "porteurs".

Et le Nord-Isère n'échappe pas à cette offensive.

Les régions moyennement ventées, secteurs potentiellement intéressants

« L'évolution technologique des éléments d'éoliennes (pales, génératrice, mât) et les conditions économiques de rachat du courant sont à l'origine de ce développement décentralisé, et notamment de plus en plus dans les régions moyennement ventées.

Ces secteurs sont aujourd'hui potentiellement intéressants, mais cela nécessite absolument des vérifications sur le terrain », commente Guillaume Favre de Thierens, chargé de projets éoliens au sein de VSB Énergies Nouvelles. Société allemande dont l'antenne française est basée à Nîmes.

Et l'un des documents sur lesquels se fondent les porteurs de projets, c'est le fameux atlas éolien dont s'est doté en 2006 le département de l'Isère.

« À l'origine, tous les départements de Rhône-Alpes devaient se doter d'un atlas ou d'un schéma pour accompagner un développement maîtrisé. En Isère, le choix d'un atlas s'est imposé de lui-même, le niveau du potentiel éolien était moins porteur qu'en Drôme ou qu'en Ardèche.

Ce document vise à encadrer le développement de l'éolien, d'accompagner les porteurs de projets et d'éclairer les collectivités », détaille Philippe Buguellou, chef du bureau environnement de la préfecture de l'Isère.

Un fort lobbying anti-éolien

Au fil du temps, certaines insuffisances sont apparues, notamment en matière paysagère.

Fin 2008, un groupe de travail planche sur le sujet. Il s'agit de la première étape vers l'approbation d'un schéma tenant compte des sites classés.

« On ne peut pas sérieusement imaginer un projet éolien sur un site emblématique des Alpes. La dimension paysagère est essentielle ».

Une fois ces contraintes prises en compte, les porteurs de projets doivent battre le fer au quotidien dans un pays où, selon un acteur des énergies renouvelables, « le lobbying anti-éolien est le plus fort ».

Vincent WALES

Paru dans l'édition 38B du 19/07/2009

<http://www.courrier-picard.fr/Actualites/Info-locale/Beauvais-Clermont/Les-eoliennes-sous-contrôle>

Jeudi 09 Juillet 2009

RÉMÉRANGLES Les éoliennes sous contrôle

Des réglages ont été réalisés sur les éoliennes. D'autres interventions sont programmées au cours de l'été.

Pour tenter de satisfaire les riverains récalcitrants à la présence des éoliennes, la société la Compagnie du vent, qui gère le parc éolien, procède à des réglages. L'objectif ? Qu'elles fassent moins de bruit et que l'image des téléviseurs ne soit plus brouillée.

Depuis l'arrivée des éoliennes près de chez eux, certains riverains de Rémérangles ne sont pas tout à fait satisfaits. Ces derniers se plaignent du bruit produit par les engins de plus de 125 m de hauteur. Pourtant, la Compagnie du vent, filiale de GDF-Suez, qui gère le parc éolien du Chemin des Haguenets, implanté en partie sur Rémérangles et Litz, l'assure : ce n'est qu'une question de temps.

En effet, d'après les professionnels, ce bruit est dû à la récente mise en service du matériel. Les machines, installées entre novembre 2008 et novembre dernier, sont encore en phase de rodage. « Cette étape peut révéler certains problèmes et en l'occurrence, des imperfections sur certaines pales ont été relevées. Elles sont responsables des émergences sonores observées, explique-t-on au service de presse de la société. Une équipe du constructeur intervient actuellement afin de réparer ces défauts. » Hier encore, des techniciens étaient sur place. D'autres réglages vont être effectués durant l'été.

« Notre cas n'est pas le plus grave, mais c'est pénible »

Lorsque les pales défectueuses auront été réparées et que ces derniers réglages auront été réalisés, la compagnie du vent s'engage à faire réaliser une étude acoustique par un bureau d'études indépendant. « La réglementation française en matière d'acoustique étant la plus stricte d'Europe, les résultats permettront à nos équipes de déterminer d'éventuelles mesures à prendre », ajoute la Compagnie du vent. Comme par exemple, le bridage des éoliennes par rapport au secteur ou à la vitesse du vent.

La compagnie assure également apporter une réponse aux riverains qui se sont plaints de ne plus avoir la même qualité d'images de leur télévision. « Un réémetteur a été installé, pour remédier à la perturbation de la réception. » Si malgré cet aménagement des problèmes sont encore observés, ces riverains sont invités à se rendre en mairie : s'il y a des réclamations, la compagnie promet de faire intervenir un technicien « pour diagnostiquer et régler les problèmes éventuels liés au parc. »

En attendant, malgré les premières interventions, les riverains de la rue du Bois Philbert - les plus proches du parc à vol d'oiseau - n'ont pas remarqué de différences. Pas encore en tout cas. « Nous revenons de vacances et tout semble pareil à avant notre départ, notent Jacques et Chantale Coutelle. En ce qui concerne le bruit, pour le moment, on entend un peu mais ça va à peu près, parce que le vent ne vient pas du nord-est. Par contre, pour ce qui est de la télé, il y a toujours une petite perturbation : l'image saute au rythme des pales. Nous savons que certains, dans d'autres communes, n'ont même plus d'images. Notre cas n'est pas le plus grave, mais c'est pénible. »

E.D.C

<http://www.leprogres.fr/fr/region/l-ain/ain/article/1808028,179/Les-eoliennes-aiguisent-les-appetits-et-divisent-dans-le-departement.html>

Les éoliennes aiguisent les appétits et divisent dans le département

le 19.07.2009 04h00

Plusieurs porteurs de projets souhaitent implanter des parcs éoliens sur le territoire. Mais les démarches sont longues et parfois semées d'embûches

À quand la première éolienne sur le département ? Difficile à dire. En tout cas, ce n'est pas pour tout de suite. Pourtant, plusieurs projets sont lancés, notamment sur le haut Bugey. Ils se heurtent parfois à une farouche levée de boucliers. Exemple sur le plateau d'Hauteville, où la commune de Thézillieu mène une véritable croisade contre l'éolien.

Depuis plusieurs années, la société Enel-Erelis tente d'implanter un parc de huit éoliennes en forêt de Ravière, à quelques encablures du petit bourg. Un permis de construire a été accordé en 2006. Il a été annulé depuis par le tribunal administratif. « La commune de Thézillieu a déposé un recours. Nous avons perdu sur le fond et la forme, le juge estimant que notre étude d'impact est insuffisante. Nous étions surpris de cette décision. Du coup, nous avons fait appel en janvier dernier, car on croit beaucoup à ce projet », explique Yousfi Chabane, responsable de la communication pour Enel-Erelis.

À Thézillieu, on savoure cette première victoire. « En 2003, notre conseil municipal a refusé le projet. Nous avons aussi consulté la population qui s'est majoritairement exprimée contre » affirme le maire Frank Steyaert. « Nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables, ajoute ce dernier, mais nous avons beaucoup investi sur le tourisme vert. Tous ces efforts seraient réduits à néant avec huit éoliennes au-dessus de nos têtes. Et c'est sans compter sur la dépréciation des biens immobiliers pour les familles qui ont investi ici. Nous nous battons jusqu'au bout ».

Pour les professionnels de l'éolien, l'argument touristique ne tient pas. « Ce qui est nouveau fait peur. Pourtant, les éoliennes ont un vrai potentiel touristique. Nous remarquons sur nos sites que les éoliennes suscitent la curiosité des visiteurs », assure Yousfi Chabane.

Sur le secteur de la Combe du Val, où un autre projet éolien est à l'étude, le climat est plus détendu. « On défend le projet, mais on ne veut pas faire la guerre pour le mener » explique Jean Mangier, président de la communauté de communes de la Combe du Val - Brénod. « Visuellement, cela nous choque moins que des pylônes électriques. Il y a aussi un intérêt économique : des chantiers pour les entreprises locales, la location du terrain et de possibles retombées fiscales et touristiques », ajoute Michel Mathieu, maire d'Izenave. Cette fois-ci, le projet est porté par la société Éole-Res. « On est encore sur une phase d'études technique et environnementale. On envisage l'implantation de 15 à 20 éoliennes de 125 à 150 mètres sur la zone de la montagne de l'Avocat » explique Julien Suillerot, chargé de projet. Si ce parc éolien se concrétise, les pales pourraient commencer à tourner en 2012 et produire 50 mégawatts, une énergie permettant d'alimenter quelque 48 000 personnes. « Un tel parc éolien permet d'éviter la production de 35 000 tonnes de CO₂ chaque année ».

Vincent Patrin

Une étude est en cours sur les hauteurs de la commune d'Apremont

« Un mât de mesure a été monté et nous sommes en train d'étudier le potentiel de vent. Des mesures vont être effectuées sur une durée d'un an minimum. Si les essais sont concluants, nous pourrions lancer ensuite une étude pour déterminer l'impact paysager en environnemental de l'implantation d'éoliennes sur ce secteur » explique Yousfi Chabane de la société Enel-Erelis. Un parc éolien pourrait donc voir le jour sur la petite commune d'Apremont, située sur les hauteurs du canton de Nantua. « Mais pour le moment, rien n'est fait. Nous ne savons pas encore combien de mâts pourraient être dressés sur ce site. Mais de toute façon, nous ne pourrions pas d'implanter un parc très important ».

Bas du formulaire

Auteur : julien lestage

j.lestage@sudouest.com

<http://www.lindependant.com/articles/2009/07/18/Quillan-Les-opposants-au-projet-eolien-s-39-expriment-sur-la-consultation-La-communauté-de-communes-avait-depose-du-2-au-20-juin-un-registre-pour-la-population-628312.php5>

Quillan - Édition du samedi 18 juillet 2009

Les opposants au projet éolien s'expriment sur la consultation La communauté de communes avait déposé, du 2 au 20 juin, un registre pour la population.

La création d'une zone de développement éolien (ZDE), sur les communes de Quillan, Saint-Ferriol et Saint-Julia-de-Bec fait débat. Le 27 mai, lors du conseil municipal, la majorité acceptait à l'unanimité la réalisation du projet "Aude en Pyrénées" tandis que la minorité s'abstenait.

Information. Un numéro spécial du bulletin intercommunal était ensuite distribué dans les foyers, dans le but de renseigner les habitants du territoire sur le projet, un registre de consultation ouvert afin de recueillir l'avis de la population "au coeur du processus", précisait la communauté de communes. Le 2 juin, à l'arrivée du registre, devant l'office de tourisme, les opposants à la création de la ZDE manifestaient et distribuaient leurs tracts avec pour objectif de "rétablir les faits", car le bulletin intercommunal comprendrait "mensonges et omissions". Ainsi informée, la population a pu s'exprimer.

"Une participation massive". Les associations engagées contre le projet soit : "Transparence", "Les Arbouses", "Aire", "Sauvons l'environnement de Saint-Ferriol", "Défense des paysages de la Haute-Vallée de l'Aude et des Hautes Corbières" s'expriment : "Le bilan donné le 1^{er} juillet, en réunion de communauté de communes, de la consultation concernant la création de la zone de développement éolien de Quillan, Saint-Ferriol et Saint-Julia-de-Bec conforte l'analyse préalable des associations avec ses 293 contributions écrites et ses 26 courriers". De préciser : "Treize communes y sont représentées, sur seize que compte la communauté de communes, 531 arguments contre les projets y sont inscrits, 313 commentaires y sont faits". Nadine L'Hénoret, présente lors de la réunion aux côtés de quatre autres membres d'associations, ajoute : "Il a été mentionné que les réflexions produites étaient poussées, techniques, scientifiques, environnementalistes, juridiques démontrant de ce fait une très bonne connaissance de la problématique de façon générale et de ce projet en particulier".

"79, 93 % de non". La consultation "Aude en Pyrénées a recueilli "79,93 % de non" à la création de la ZDE. "A ceux qui pensent que la participation a été faible, nous rappelons que parmi les 8 800 âmes que compte la communauté de communes, les bébés, les enfants, les adolescents, les malades, les vieillards et les personnes ne pouvant se déplacer (un seul registre a été déposé, à Quillan) doivent être décomptés. En outre, selon les commissaires enquêteurs, d'habitude, guère plus de 10 personnes s'expriment lors de ces consultations. Alors que l'on atteint 3,5 % de la population, on peut estimer de façon objective que cette opération a été très réussie et que le résultat est massif et incontestable".

Pour ou contre. La réunion proposait "de voter pour ou contre le résultat obtenu par la consultation", deux élus communautaires ont voté "contre", les autres "pour". Nadine L'Hénoret de conclure : "Nous demandons un rendez-vous avec le préfet de l'Aude, reste à savoir si nos décideurs prendront en compte l'avis de la population".

C. V.

MIDILIBRE20072009

EN BREF Villeveyrac Les nouvelles éoliennes perturbent la réception de la télévision

Pour un moratoire de dix ans sur l'implantation d'éoliennes industrielles en Ardèche

1232 signataires

[Accueil](#)

[Les personnalités qui
nous soutiennent](#)

[Liste des 1232
signataires](#)

[Je signe](#)

[Liens](#)

L'exceptionnelle beauté du département de l'Ardèche est menacée à court terme : 38 éoliennes industrielles de plus de 120 m de haut sont d'ores et déjà visibles de jour comme de nuit depuis les sites les plus emblématiques de ce département tels le Mont Gerbier de Jonc, source de la Loire.

La construction d'une trentaine d'éoliennes supplémentaires a d'ores et déjà été autorisée par la Préfecture et des permis de construire pour une vingtaine de machines supplémentaires sont actuellement en cours d'instruction. Les projets se multiplient sur l'ensemble du département, plus spécialement sur les paysages les plus sensibles des montagnes et collines ardéchoises.

Considérant que :

- La multiplication d'éoliennes industrielles en Ardèche au cours de ces dernières années, qui plus est
 - * sans que le nombre total de machines envisagé à terme ne soit fixé, fait peser une grave menace sur l'identité et l'originalité de ce territoire d'exception.
- Il est fort justement demandé aux ardéchois des efforts conséquents pour transmettre aux
 - * générations futures des paysages de qualité : loi Montagne, sites classés du Mézenc et du Mont Gerbier de Jonc, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, exigences architecturales diverses.
- * Selon l'article 2 de la Charte de l'environnement (Constitution de la V^e République) « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ».
- * Il faut préserver et entretenir ce patrimoine paysager hors du commun qui est déjà et sera de plus en plus facteur de développement local.
- * Le principe de précaution doit également s'appliquer aux paysages.
- Les implantations de machines industrielles ne correspondent en rien à une nécessité énergétique :
 - * l'Ardèche produit bien plus d'électricité qu'elle n'en consomme et sa part en énergies renouvelables est de très loin supérieure à la moyenne nationale.
- La construction de machines supplémentaires sur des sites équipés, quelques années après les
 - * premières installations et sans annonce initiale aux populations, dénature le sens des débats et des enquêtes publiques.
- * La recherche de taxe professionnelle, à court terme et à des échelles territoriales trop petites, génère des compétitions et des incohérences.
- * Le territoire ardéchois n'a pas vocation à accueillir un nombre indéfini d'éoliennes industrielles.

Tous les amoureux des patrimoines paysagers ardéchois peuvent s'associer à cette initiative indépendante et apolitique en signant cette demande de moratoire. N'hésitez pas à la faire circuler dans votre famille, auprès de vos amis. Plus nous serons nombreux à signer, plus nous arriverons à protéger la beauté des paysages ardéchois et, par extension, celle d'autres départements soumis à une dénaturation du territoire.

personnalités qui nous soutiennent :

De nombreuses personnalités, issues du monde économique, social, environnemental et culturel, toutes attachés à l'Ardèche, demandent à Messieurs les Préfet de l'Ardèche, Président de la Région Rhône-Alpes et Président du Département de l'Ardèche de surseoir à toute implantation nouvelle d'éoliennes industrielles en Ardèche pour les dix années à venir et l'apport de garanties quant à l'avenir des paysages ardéchois. Parmi ces personnalités nous pouvons noter :

Jean-Paul ALEXIS, Ministre plénipotentiaire ancien collaborateur du Général DE GAULLE ;

Jean-Pierre BADI, Président du Conseil des parcs et jardins au Ministère de la culture et de la communication ;

Michel BENHAÏEM, Pianiste concertiste ;

Michel CIMENT, Producteur de France Culture et Directeur de la revue Positif ;

Gilles CLEMENT, Paysagiste ;

Christophe D'INDY, Président de l'Agence pour la création d'entreprise ;

Pierre DE LAFARGE, Président de l'Amicale des Ardéchois à Paris ;

Christian LAPIE, Sculpteur ;

Yves LECOQ, Humoriste ;

Jean LEVY, ancien Ambassadeur de France ;

Régis MARCON, Grand chef cuisinier ;

Jean-Robert PITTE, Président de la Société de géographie et membre de l'Académie des Sciences morales et politiques ;

Pierre RABHI, Agro-écologiste et écrivain ;

Peter RUDING, Avocat du droit de l'environnement ;

Yves VERILHAC, premier Directeur du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche ;

Kenneth WHITE, Ecrivain à l'Institut international de géopoétique.

port la nouvelle

<http://portlanouvelle2014.over-blog.fr/article-33957182.html>

Lundi 20 juillet 2009

EDF "Energies Renouvelables" relance l'idée d'un parc éolien off-shore

Au début des années 2000, un premier projet, conduit par le Groupe industriel TOTAL, avait échoué, pour des raisons "économiques" mais aussi, peut être, pour un manque de conviction politique.

Au mois d'avril dernier, c'est le groupe EDF, via sa filiale "Énergies Renouvelables" qui a déposé un dossier sur le bureau de Gérard Dubois, Sous-Préfet de l'Aude.

Un projet qui présente un parc off-shore d'une trentaine d'éoliennes, situées entre Gruissan et Port-La Nouvelle. D'une hauteur de 90 mètres, les éoliennes pourraient générer une production électrique pour 180 000 habitants !

Bien entendu, diverses études (environnementales...) devront être menées pour un projet qui pourrait voir le jour en 2014. Je pense aussi qu'une concertation avec les habitants, les pêcheurs, les associations et l'ensemble des acteurs économiques et territoriaux, devra être organisée pour placer l'ensemble des citoyens, au coeur d'un projet d'avenir qui, selon les premières estimations, amènera des retombées économiques de l'ordre de 1,5 millions d'euros par an, notamment pour les communes concernées.

Kévin Bernardi

kevinbernardi@wanadoo.fr

(Note du webmestre : Les centrales éolienne off shore précédentes ont échouées à cause de la contestation des élus et habitants du littoral)

FNASSEMjuin2008

Saint-Mère-Eglise sauvée des éoliennes

Après une lutte opiniâtre des militants de Carquebut et de l'association Sainte-Mère-Eglise Environnement, le préfet de la Manche refuse un permis de construire des éoliennes à Carquebut en vue de la célèbre et symbolique église. Mais la menace pourrait revenir de la mer puisque des promoteurs proposent d'orner d'éoliennes la vue des plages du débarquement. Restons vigilants !

Kléber Rossillon, président de la FNASSEM

Voir dossier sur le site de la FED (Fédération Environnement Durable) :

<http://environnementdurable.net/documents/html/carquebut.htm>

**SEINE- MARTIME: BOSC- LE-HARD
NON AU PROJET EOLIEN**

Les associations se mobilisent massivement
La pétition contre le projet éolien a déjà recueilli
528 signatures sur 1112 inscrits dans la commune

voir reportage de
19/20h du 24 juin 2009



SONDAGES

LE TELEGRAMME 18 novembre 2008

Faut-il restreindre le développement de l'éolien ?

OUI : 73 %

NON : 25 %

NSPP : 3 %

4164 votants

RADIO Alpes du Sud 18 novembre 2008

<http://alpesdusud.alpes1.com>

Êtes-vous favorable à la multiplication des éoliennes ?

NON : 91,2 %

OUI : 8,8 %

LE CHATILLONNAIS ET L'AUXOIS

Êtes-vous favorable à l'implantation d'éoliennes en Pays Châtillonnais ?

OUI : 12 %

NON : 87 %

NSPP : 0 %

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ Décembre 2008

Faut-il développer l'énergie éolienne ?

OUI : 24,4 %

NON : **75,6 %**

2516 votants

11.06.2009

SUDOUEST

<http://www.sudouest.com/charente-maritime/actualite/la-rochelle/article/616992/mil/4646629.html>

Vous êtes ici » [Charente-Maritime](#) » [Actualité](#) » [Grand La Rochelle](#)

Jeudi 11 Juin 2009

Le Conseil vote contre l'éolien

En 2008, la commune avait été sollicitée par une entreprise privée qui souhaitait réaliser l'installation d'éoliennes sur l'entrée sud du territoire de Saint-Sauveur. La commune avait alors délibéré en septembre en étant favorable au lancement d'une étude. Mais elle émettait des réserves et souhaitait que la CdC se saisisse du dossier de l'éolien dans le canton. Le 6 mai dernier, la CdC a décidé de ne pas prendre de position sur la création de ZDE (Zone de développement économique), préalable obligatoire pour tout projet éolien. La décision revient donc aux communes concernées. « Ce qui est curieux, c'est que la CdC a une compétence économique. L'éolien est un dossier éminemment économique qui concerne toutes les communes limitrophes. Mais le président de la CdC n'a pas voulu donner la moindre orientation sur le développement de programme éolien sur le territoire. Il laisse cette décision aux communes d'accueil », constatait François Brossard qui regrettait qu'il n'y ait pas eu de réel débat communautaire sur le sujet lors du dernier conseil de la CdC. Prenant donc sa responsabilité, le Conseil municipal de Saint-Sauveur a donc voté contre le lancement d'une étude de création d'une ZDE sur le territoire de la commune, à 1 voix près.

SUDOUEST15072009

<http://www.sudouest.com/charente/actualite/cognac/article/649939/mil/4857309.html>

Mercredi 15 Juillet 2009

ROUILLAC.

Travaux, projets et vifs débats

Les sujets de réflexion et de joutes verbales ne manquaient pas pour les représentants du Rouillacais. En prélude au conseil de la Communauté de Communes du Rouillacais, Joël Breton, de l'association La Palène, est venu évoquer ses projets pour 2009-2010. Quelques rendez-vous à confirmer ont été évoqués. Le programme est déjà à l'imprimerie.

...

Le solaire photovoltaïque et les éoliennes ont provoqué une certaine houle dans la salle du Conseil. Diverses réflexions sont en cours, mais un petit bout de chemin reste à parcourir. Un premier projet d'implantation d'éoliennes est resté en échec. Il concernait les communes de Marcillac-Lanville, Rouillac, Genac, Gourville et Saint-Cybardeaux. Après de bons espoirs, divers motifs ont conduit à son abandon, tels que les zones protégées Natura 2 000 et surtout le survol de la zone par le cône d'approche de la base aérienne de Châteaubernard.

Un autre projet pourrait voir le jour, concernant Échallat, Douzat et Mérignac et des opportunités restent visibles pour d'autres communes. Le caractère interterritorial de cette nouvelle copie ne manquera pas toutefois de poser problème. Par ailleurs, le coût des études préalables (30 000 euros) n'a pas manqué de provoquer un petit chahut dans l'assemblée ! « Il faut savoir ce qu'on veut » et « on en reparlera », ont été les mots pour clore ce sujet.

...



Les habitants de Marsais et des communes alentour ont manifesté à Surgères.

Marsais ne cédera pas

SURGÈRES Environ 200 personnes ont défilé hier pour dire non au projet de parc éolien

RAPHAËL BURGOS

Refuser l'implantation d'éoliennes en cette période où la défense de l'environnement est dans tous les esprits, relève-t-il du non-sens ? Sûrement pas pour ces habitants de Charente-Maritime qui risquent de voir « fleurir des bouquets » d'éoliennes de 120 à 150 mètres de haut dans leurs campagnes.

Sur la commune de Marsais « en colère », on ne cédera pas aux « promoteurs de l'éolien industriel » qui souhaitent obtenir un permis de construire pour huit éoliennes. Un refus que soutiennent les habitants, le conseil municipal et même la préfecture. Mais le tribunal administratif a conclu le 19 mai dernier à une erreur d'appréciation du préfet. Cette décision de justice estime que les éoliennes « ne sont pas plus gênantes que des silos, des châteaux

d'eau ou des pylônes électriques ».

Pour le député UMP Jean-Louis Léonard, il s'agit là d'une décision « inique » que l'on impose à une communauté qui ne cesse de dire non. Pour lui, ce « déni de démocratie » va défigurer le paysage et il se demande à qui profite ce choix. Il souhaite ainsi l'abandon pur et simple du projet

Plusieurs maires présents Pour la manifestation à Surgères, Michel Broncard, vice-président de la **Fédération environnement durable**, anime le défilé avec son mégaphone et sa sirène. Il se dit satisfait notamment par la présence d'élus qui ont choisi « entre le fric et le bien-être de leurs concitoyens ». En tête de cortège, les maires de communes voisines et même Jean-Guy Branger, ancien sénateur, ont fait le déplacement. Pour Jean-François Cretet, maire du Gué-d'Alléré, il faut être solidaire face à ce « grignotage » du territoire rural par des moulins à vent. Il dénonce le manque flagrant de « concertation » pourtant à l'ordre du jour du Grenelle de l'environnement.

Fabienne Chauvet, responsable du Comité de Défense contre le pro-

jet de Marsais parle, elle, de « rouleau compresseur » évoquant la prospection de ces sociétés privées. Pour de nombreux président d'associations comme Michel Baudot de Vent Debout, ces projets « couleur vert » ne vendent pas de l'énergie mais de la taxe professionnelle que perçoivent les communes qui acceptent de recevoir des éoliennes.

Bernard Eisenbeth est arrivé à Marsais il y a quatre mois, les éoliennes « il y en a assez ». D'ailleurs les communes limitrophes de Bernay-Saint-Martin en possèdent déjà huit et six nouvelles pourraient voir le jour à Saint-Félix.

« Avant nous étions tous pro éoliens » raconte Bernadette Kaars, enseignante à 12 Rochelle, mais vivre avec « c'est autre chose que de passer devant en voiture ». Pour elle, les éoliennes sont une source de nuisances sonores mais dévalorisent aussi les biens immobiliers qui les jouxtent de 20 à 30 %. Dans cette manifestation, personne n'est contre les énergies renouvelables, bien au contraire. Ils réclament « des alternatives écologiques modernes qui ne polluent pas l'environnement » telles que la géothermie ou la biomasse.

<http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/1828/>

Un Sénateur estime les objectifs éoliens du Grenelle sont trop ambitieux

Sénateur Poniatowski : "Mon sentiment est que le Grenelle a fixé un objectif trop important à l'éolien. Faire passer le parc français de 2.000 à 8.000 machines, nous n'y parviendrons pas, car les oppositions sur le terrain sont trop fortes"

ENERGIE2007 | 24.06.09

Ladislas Poniatowski, sénateur de l'Eure et président du Syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure, organise un colloque au Sénat, demain, jeudi 25 juin, consacré aux énergies renouvelables: 23% en 2020, "objectif utopique ou réalisable?"

Dans un entretien accordé à Enerpresse, il estime que les objectifs fixés dans le cadre du Grenelle de l'environnement (26.000 MW d'hydraulique, 20.000 MW d'éolien terrestre, 6.000 MW d'éolien offshore, 15.000 MW de centrales à biomasse et 2.000 MW de solaire, à horizon 2020) "sont des objectifs très ambitieux (et qu') aujourd'hui, l'enjeu est de savoir si nous pouvons les atteindre. C'est la principale question que nous allons poser au cours de notre colloque". Le sénateur adopte une position plutôt restrictive: "Mon sentiment est que le Grenelle a fixé un objectif trop important à l'éolien. Faire passer le parc français de 2.000 à 8.000 machines, nous n'y parviendrons pas, car les oppositions sur le terrain sont trop fortes. Cela étant, on peut sans doute exploiter davantage le potentiel du photovoltaïque et du solaire thermique qui bénéficient, en outre, d'une meilleure acceptation du public que l'éolien. A condition, toutefois, de ne pas commettre certaines erreurs, comme d'installer trop de fermes photovoltaïques sur des terres agricoles cultivables".

Une pierre dans le jardin du Syndicat des énergies renouvelables dont le président, André Antolini a annoncé, ce mercredi 24 juin, que la France avait passé la barre des 4.000 MW de puissance installée du parc éolien, soit 20% de l'objectif assigné à 2020... "Nous avons aujourd'hui dépassé les 4.000 MW installés d'éolien (...) Cela veut dire que l'éolien dans le mix énergétique français est sorti de l'épaisseur du trait, de la confidentialité."